

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Identification de la substance/préparation:** HG gel puissant brosse anti-tartre**UFI:** 5JG0-GN09-Q80X-TPKM**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant**Utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Identification de la société/entreprise:**

HG International B.V.

P.J. Oudweg 41

NL- 1314 CJ Almere

The Netherlands

T +31 (0)36 54 94 700

safety@hg.eu - www.hg.eu

Service chargé des renseignements: safety@hg.eu - www.hg.eu**1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tel.: +31 36 54 94 700**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS07**Mention d'avertissement** Attention**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Indications complémentaires:**Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface anioniques, parfums

<5%

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

Identification de la substance/préparation: HG gel puissant brosse anti-tartre

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 64-18-6 EINECS: 200-579-1 Reg.nr.: 01-2119491174-37	acide formique ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥90 % Skin Corr. 1B; H314: 10 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 2 % ≤ C < 10 % Eye Irrit. 2; H319: 2 % ≤ C < 10 %	5- ≤ 10%
--	---	----------

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

Oxydes de carbone (CO_x)

Oxyde d'azote (NO_x)

Oxydes de soufre (SO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

BE

(suite page 3)

Identification de la substance/préparation: HG gel puissant brosse anti-tartre

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les consignes figurant sur l'étiquette et dans l'information produit technique.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Classe de stockage: 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition:

CAS: 64-18-6 acide formique

VL	Valeur momentanée: 19 mg/m ³ , 10 ppm
	Valeur à long terme: 9,5 mg/m ³ , 5 ppm

DNEL

CAS: 64-18-6 acide formique

Inhalatoire	Effet systémique, exposition à long terme	3 mg/m ³ (Population générale) 9,5 mg/m ³ (Travailleurs)
	Effet local, exposition à long terme	3 mg/m ³ (Population générale) 9,5 mg/m ³ (Travailleurs)

PNEC

CAS: 64-18-6 acide formique

Eau	2 mg/l (Eau douce)
-----	--------------------

(suite page 4)

Identification de la substance/préparation: HG gel puissant brosse anti-tartre

(suite de la page 3)

Installation de traitement des eaux usées (ITEU)	0,2 mg/l (Eau de mer)
Sédiments	7,2 mg/l (non spécifié)
	13,4 mg/kg dw (Eau douce)
	1,34 mg/kg dw (Eau de mer)
Sol	1,5 mg/kg soil dw (BOD)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: Filtre AB-P2

Protection des mains:

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,35$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux 6

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection conformes à la norme EN 166 (p. ex. lunettes à monture avec protection latérale)

Protection du corps:

Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

N'est pas nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Respecter le mode d'emploi, le dosage recommandé et les remarques concernant le recyclage.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Couleur:	Bleu clair
Odeur:	citronné
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	>60 °C (Seta Flash Closed Cup)
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	2,3

(suite page 5)

Identification de la substance/préparation: HG gel puissant brosse anti-tartre

(suite de la page 4)

Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique à 20 °C:	1.420 mPas (Brookfield)
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non pertinent Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	~1 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non pertinent Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	5-<10 %
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Conditions à éviter:**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 6)

Identification de la substance/préparation: HG gel puissant brosse anti-tartre

(suite de la page 5)

Contact des matières incompatibles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux acides puissants.

Réactions aux agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.**10.5 Matières incompatibles:**

acides forts

Comburant

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone (COx)

Oxydes de soufre (SOx)

Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	ATE _{mix}	>5.000 mg/kg (valeur calculée)
Dermique	ATE _{mix}	>5.000 mk/kg (valeur calculée)

CAS: 64-18-6 acide formique

Oral	LD50 ₅₀	730 mg/kg/bw (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD ₅₀	>2.000 mg/kg/bw (Rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4h	7,85 mg/l (Rat) (OECD 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

BE

(suite page 7)

Identification de la substance/préparation: HG gel puissant brosse anti-tartre

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 64-18-6 acide formique

EC ₅₀ /48h	365 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC ₅₀ /72h	1.000 mg/l (Algues)
EC ₅₀ /96h	130 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)
NOEC/21d	100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)

Indications générales: Aucune pollution des eaux connue.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

CAS: 64-18-6 acide formique

Biodégradabilité 82-92 % (28d) (OECD 301 B)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 64-18-6 acide formique

Bioaccumulation potentielle <3 log K_{ow} (non spécifié)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Après neutralisation, on observe une réduction considérable de l'effet nocif.

Comportement dans les stations d'épuration:

En cas d'adduction appropriée de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, aucune perturbation de l'activité de dégradation des boues activées. Avant d'évacuer de grandes quantités, demander l'autorisation de l'autorité compétente.

Autres indications:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Éviter l'écoulement du produit dans la nappe phréatique/les eaux. Éviter l'écoulement du produit non dilué ou en grandes quantités dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:

Recommandation: L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

(suite page 8)

Identification de la substance/préparation: HG gel puissant brosse anti-tartre

(suite de la page 7)

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR/RID, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR/RID, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR/RID, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Polluant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Marquage selon les directives CE: .

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Règlement (CE) N° 649/2012

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Autres prescriptions (UE): Règlement (CE) No 648/2004

Autres prescriptions (UE): Directive 98/24/CE

Autres prescriptions (UE): Directive 94/33/CE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

BE

(suite page 9)

Identification de la substance/préparation: HG gel puissant brosse anti-tartre

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Remarques pour formation

Veiller à fournir les informations et les instructions requises et à bien former les utilisateurs.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

EC50: effective concentration, 50 percent

OECD: Organization for Economic Co-operation and Development

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IBC: Intermediate bulk container

MARPOL: Marine Pollution

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Sources Fiches de données de sécurité sur les matières premières, eur-lex.europa.eu, echa.europa.eu